

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

MULTIPAR BNP PARIBAS GENERATION 2026-2030 (FR0014001E70)

Compartiment du Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) Multipar BNP Paribas Génération
Fonds d'épargne salariale soumis au droit français

Part du compartiment : RE

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

La part RE est réservée aux compagnies d'assurance dans le cadre de leur activité commerciale de mise en place d'un Plan d'épargne Retraite (PER)

Objectif de gestion : Multipar BNP Paribas Génération 2026-2030 est un compartiment nourricier investi en totalité et en permanence dans la catégorie d'action «Y» du compartiment (dit «maître») BNP Paribas Génération 2026-30 de la SICAV BNP Paribas Génération et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de gestion et le profil de risque du compartiment nourricier « Multipar BNP Paribas Génération 2026-2030 » sont identiques à ceux du compartiment maître « BNP Paribas Génération 2026-30 » de la SICAV « BNP Paribas Génération ».

La performance du FCPE nourricier sera inférieure à celle de son maître en raison de ses propres frais.

L'objectif de gestion du compartiment maître est d'obtenir une performance comparable à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2021, l'indicateur de référence est le suivant : 9% MSCI Europe + 8,5% MSCI EMU Micro Cap + 10% MSCI USA + 3% MSCI Japan + 2% MSCI Pacific ex Japan + 5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 31% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bonds + 12% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Bonds + 13,5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons nets réinvestis.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents. L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs.

L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Autres informations :

Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Durée de placement recommandée : jusqu'en 2026. Nous attirons l'attention du souscripteur sur le fait que ses avoirs sont indisponibles jusqu'à la retraite, sauf cas de déblocage anticipé prévu par la réglementation.

Affectation des revenus : Capitalisation.

Les porteurs de parts peuvent demander le rachat de leurs parts auprès de BNP PARIBAS Securities Services selon les modalités prévues dans le règlement.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible

Risque plus élevé

Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment ;
- La catégorie de risque associée à ce compartiment n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».
- L'investissement, à travers son fonds maître, dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.
- Le capital placé dans le compartiment n'est pas garanti.
- Les conditions de souscription et de rachat dans le compartiment maître sont détaillées dans le dernier paragraphe de l'intitulé « caractéristiques essentielles » au sein de la section « Objectif et politique d'investissement » du DICI du compartiment maître annexé au présent document.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par le compartiment sur une année	
Frais courants	1,14% (*)
Frais prélevés par le compartiment dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. Pour en connaître le montant, vous pouvez vous adresser à votre entreprise. Vous trouverez le détail des différents types de frais, à la charge du compartiment ou de l'entreprise, dans le règlement du FCPE à l'article relatif aux frais de fonctionnement et commissions.

(*) La part n'ayant pas encore clôturé son premier exercice comptable, seule une estimation des frais courants est mentionnée. Les frais courants seront publiés dans le présent document à compter de la clôture du prochain exercice.

L'évaluation des frais courants se fondera sur les frais courants de l'exercice précédent clos en septembre 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées

La part « RE » ne présentant pas un historique suffisant, il ne peut être présenté d'histogramme de performance.

- La part RE a été créée en 2021 ;
- Les performances passées ont été calculées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire: BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES 3 rue d'Antin 75002 Paris FRA
- Forme juridique : FCPE Multi-Entreprises
- Le règlement du FCPE et son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France 1 boulevard Haussmann 75009 Paris FRA
- La valeur liquidative du FCPE ainsi que le(s) DICI relatif(s) aux autres part(s) de ce FCPE sont disponibles sur le site internet suivant: www.epargne-retraite-entreprises.bnpparibas.com.
- La législation fiscale dans le pays d'origine du FCPE pourrait avoir un impact sur les investisseurs.
- Le prospectus et le DICI du compartiment maître ainsi que son rapport annuel sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de la société de gestion BNP Paribas Asset Management – 14 rue Bergère – 75009 Paris.
- Le conseil de surveillance examine la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, décide de l'apport des titres en cas d'offre publique, décide des opérations de fusion, scission ou liquidation et donne son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE dans les cas prévus par ce dernier. La société de gestion exerce les droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du fonds et décide de l'apport des titres, à l'exception des titres de l'entreprise ou de toute entreprise qui lui est liée.
- Le conseil de surveillance est composé de :
 - Pour les entreprises ayant mis en place un accord de participation ou un plan d'épargne salariale individuellement :
 - 1 membre salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de chaque entreprise ou groupe d'entreprises, élu directement ou indirectement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité social et économique ou les comités sociaux et économiques ou le comité social et économique central ou les comités sociaux et économiques centraux ou les représentants des diverses organisations syndicales,
 - 1 membre représentant l'entreprise, désigné par la direction de l'entreprise.
 - Pour les entreprises adhérentes au fonds par le biais d'un accord de participation ou d'un plan d'épargne salariale interentreprises de branche, géographique, professionnel ou interprofessionnel négocié par les organisations syndicales :
 - 1 membre, par organisation syndicale ayant signé le ou les accords, salarié porteur de parts représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés. Chaque membre est désigné par les représentants des organisations syndicales signataires des accords,
 - Un nombre égal de membres représentant les entreprises adhérentes aux accords désignés par les organisations syndicales patronales signataires des accords ou à défaut par les directions des entreprises.

La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement de ce FCPE.

Ce FCPE est agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et réglementé par l'AMF.

Les informations clés pour l'investisseur fournies ici sont exactes et à jour au 26 janvier 2021.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'AMF.

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce compartiment. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce compartiment et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie d'action "Y" - BNP Paribas Génération 2026-30 compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération (FR0013451077)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : Le compartiment vise à obtenir une performance comparable à celle d'un indicateur de référence dont l'allocation actions est, au fil des années, dégressive par rapport à l'allocation taux. Ainsi, chaque année, le pourcentage d'actif net exposé aux actions diminue et l'allocation en produits de taux augmente parallèlement pour atteindre à 15 ans du premier jour de l'année 2030 (soit l'année 2016), une répartition d'environ 67,5% Actions/32,5% Taux, à 10 ans (soit l'année 2021) une répartition d'environ 37,5% Actions/62,5% Taux et à 5 ans (soit l'année 2026) une répartition d'environ 9% Actions/91% Taux et en fin de période (soit à partir de 2030) une exposition d'environ 1,5% en actions et 98,5% en produits de taux. Le gérant peut adapter cette répartition afin de tenir compte des conditions de marché dans une limite de +/-20% en valeur relative par rapport à l'indicateur de référence sur l'allocation actions. A titre d'information, au 1er janvier 2021, l'indicateur de référence est le suivant : 9% MSCI Europe + 8,5% MSCI EMU Micro Cap + 10% MSCI USA + 3% MSCI Japan + 2% MSCI Pacific ex Japan + 5% MSCI Emerging Markets + 3% JPM Emerging Bonds Local Sovereign + 31% Bloomberg Barclays Global Aggregate Corporate Bonds + 12% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate Bonds + 13,5% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 3-5 ans + 3% Bloomberg Barclays Euro Aggregate Treasury 7-10 ans. Tous les indices actions sont calculés dividendes nets réinvestis et les indices taux, coupons nets réinvestis.

Caractéristiques essentielles du compartiment : L'objectif est atteint au travers d'une gestion diversifiée via des OPCVM/FIA actions, obligations, monétaires, internationaux suivant une grille d'allocation d'actifs dont le risque actions est progressivement diminué vers une sensibilisation en taux, à l'approche de la fin de la durée minimum de placement recommandée. Le portefeuille est composé principalement d'OPCVM/FIA. Il est constitué au terme d'un processus reposant sur l'analyse économique et des éléments techniques propres à chaque marché et comportant quatre étapes : application de la grille de désensibilisation, allocation tactique, sélection des OPCVM/FIA et suivi du portefeuille.

La part des actifs du compartiment présentant un profil d'investissement à faible risque (c'est à dire dont le SRRI est inférieur ou égal à 3) évolue en fonction de la fin de la durée minimum de placement recommandée (20% de l'actif net à partir de 10 ans avant la fin de la période de placement recommandée, 50% à partir de 5 ans avant cette même période puis 70% à partir de 2 années avant cette période).

Le compartiment peut être investi à hauteur de :

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés d'actions directement et/ou via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés actions des pays émergents. L'investissement sur les marchés actions des petites et moyennes capitalisations, d'ETI (entreprises de taille intermédiaire) et PME (petites et moyennes entreprises) est limité à 20% de l'actif net.

- 100% maximum de l'actif net sur les marchés de taux via des OPCVM/FIA dont 10% maximum sur les marchés de taux des pays émergents.

L'investissement sur ces marchés s'effectue via des OPCVM/FIA ou au travers de titres directs. L'actionnaire de la zone Euro est exposé, dans la limite de 100% de l'actif net, au risque de change lié à la baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro.

Le gérant peut utiliser des instruments dérivés négociés sur des marchés à terme réglementés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, en couverture ou en exposition. Du fait de l'utilisation des instruments financiers à terme, l'exposition globale du compartiment pourra représenter jusqu'à 120% de l'actif net.

Les actionnaires peuvent demander le rachat de leurs actions quotidiennement jusqu'à 13 heures (heure de Paris). Les demandes de rachats sont centralisées par BNP Paribas Securities Services sur la base de la valeur liquidative datée du jour J+1 et calculée en J+2 et réglées dans un délai maximum de 5 jours suivant celui de l'évaluation de l'action.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus de la SICAV.

Autres informations : Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 2026.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible ← → Risque plus élevé
 Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de la SICAV;
- La catégorie de risque associée à cette SICAV n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps;
- La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
- L'investissement dans différentes catégories d'actifs en respectant une diversification internationale justifie la catégorie de risque. Plus il se rapproche de la date objectif, plus l'investissement en actifs plus risqués diminue et, par conséquent, le risque global diminue aussi.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de crédit**: risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.
- **Risque lié aux instruments dérivés**: l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
Frais prélevés par la SICAV sur une année	
Frais courants	0,44% ^(*)
Frais prélevés par la SICAV dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le pourcentage de frais courants se fonde sur une estimation annualisée des frais qui seront prélevés au cours du premier exercice comptable. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il ne comprend pas :

- les commissions de surperformance;
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par la SICAV lorsqu'elle achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus de cette SICAV, disponible auprès de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France à l'adresse suivante TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.

Performances passées

- Il existe trop peu de données pour fournir aux investisseurs des indications utiles sur les performances passées.
- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La SICAV a été créée le 26 mars 2003 ;
- La catégorie d'action a été créée le 15 octobre 2019;
- Les performances passées ont été évaluées en Euro.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment de la SICAV BNP Paribas Génération, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble de la SICAV identifiée en tête du document.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) d'actions de la SICAV, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative de la SICAV est disponible à l'adresse suivante: www.bnpparibas-am.com.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de cette SICAV peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet <http://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou sur simple demande écrite auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

Cette SICAV est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1 janvier 2021.